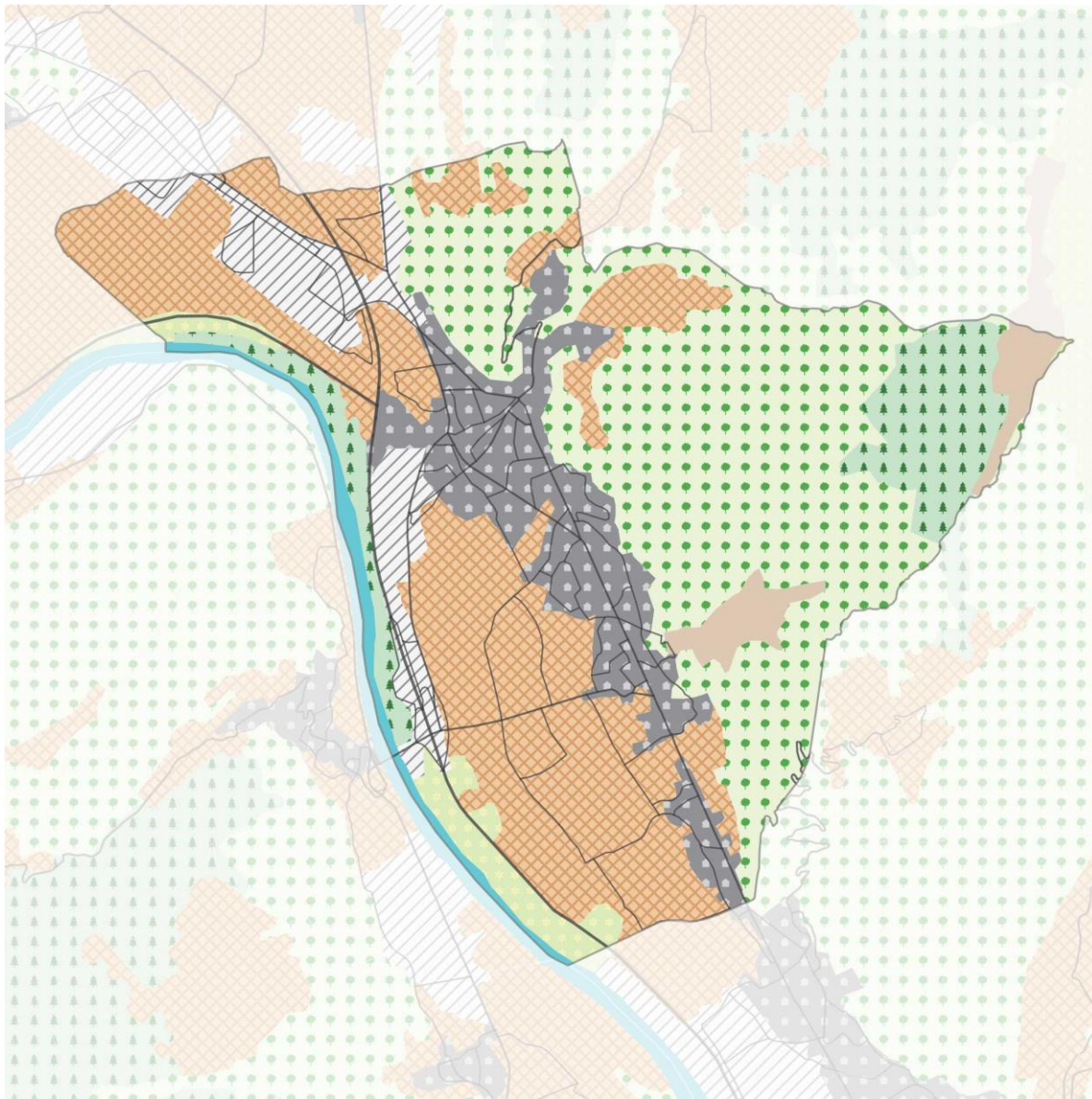




PROFIL

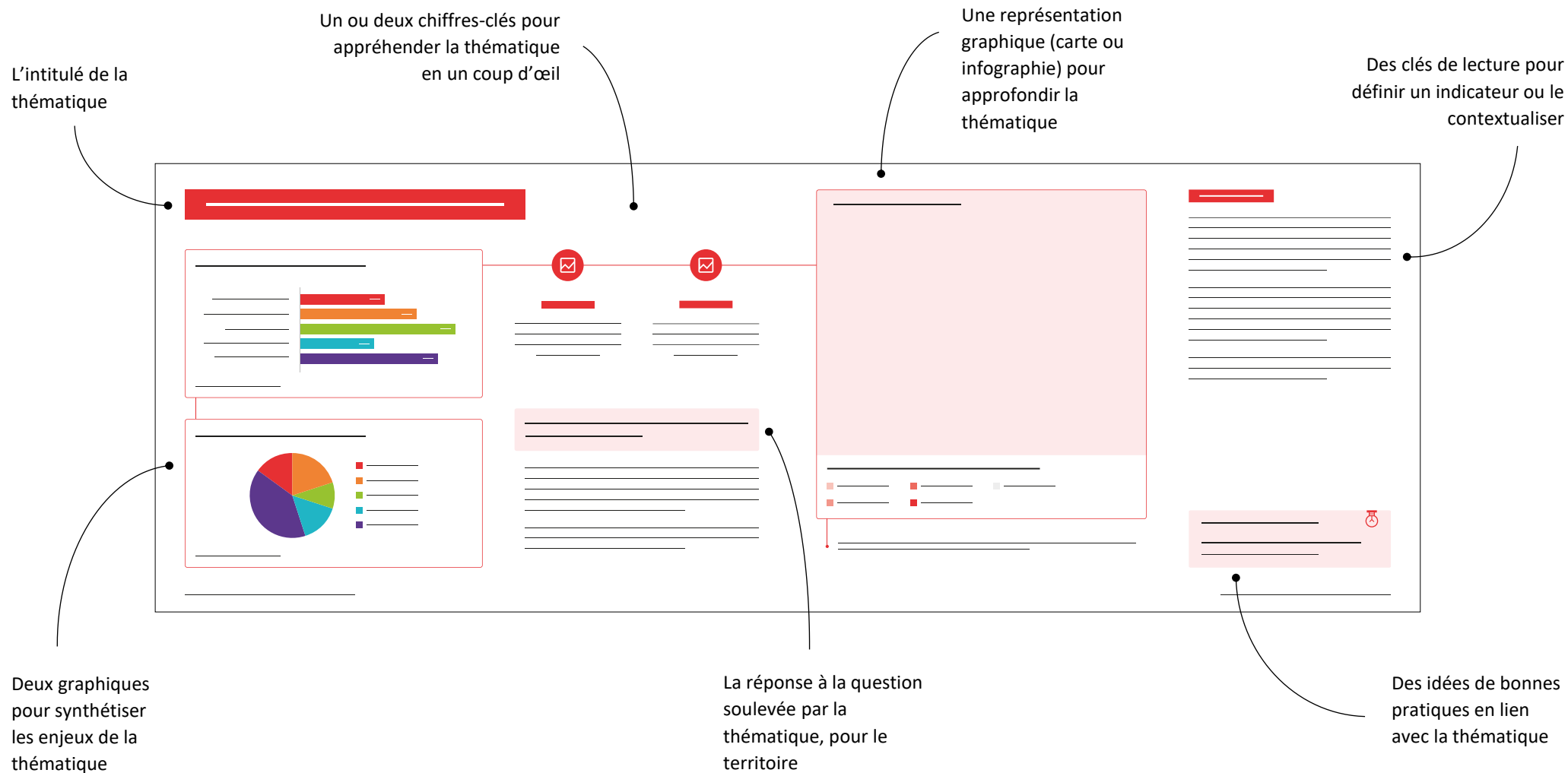
thématique

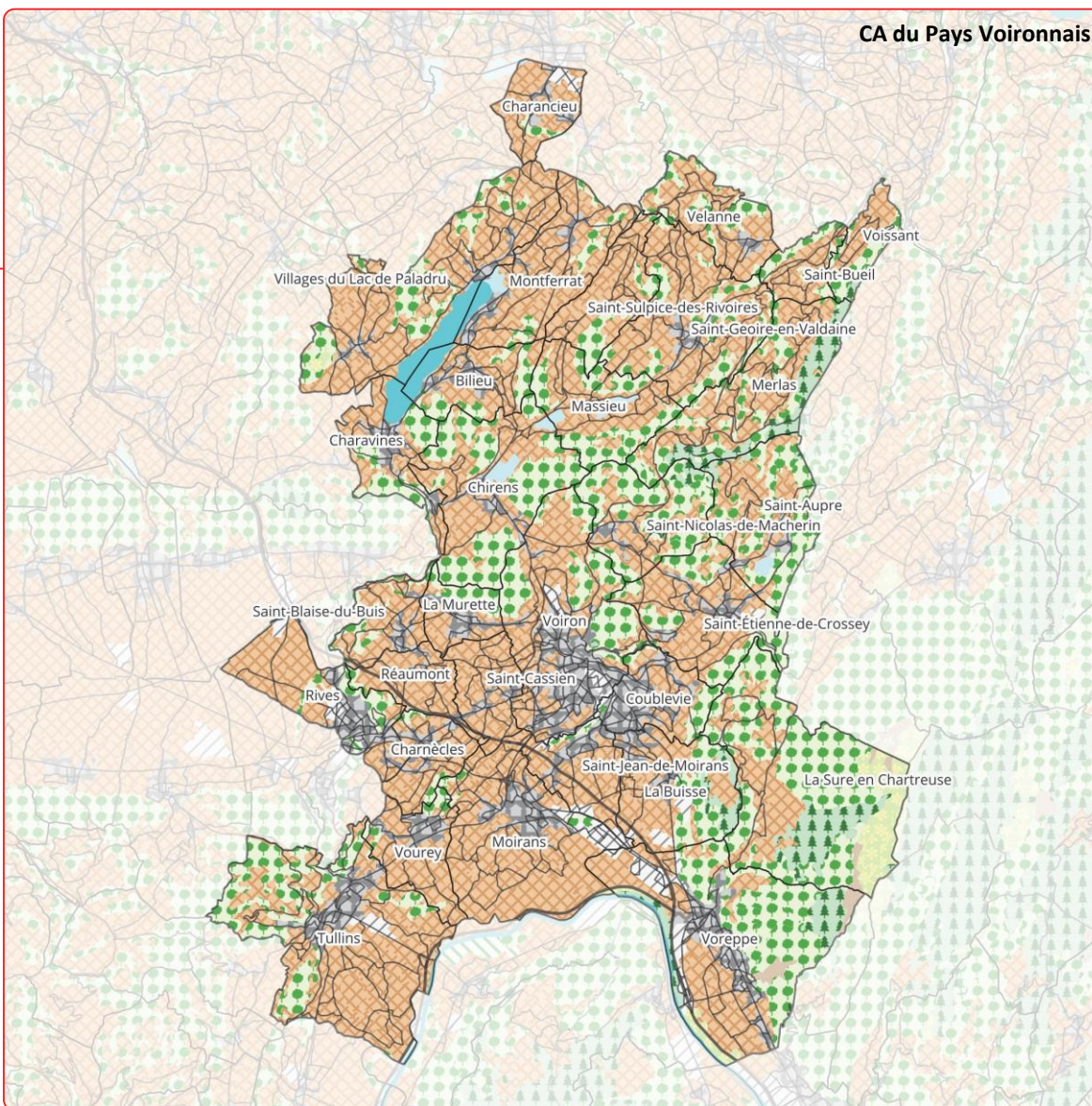
FINANCES LOCALES

Voreppe

SEPTEMBRE 2024

COMMENT LIRE VOTRE PROFIL THÉMATIQUE ?





Les cartographies proposées sont réalisées à l'échelle de l'EPCI. La carte ci-dessus permet de positionner chacune des communes.

ÉDITO

Appuyer vos décisions sur des éléments fiables et objectifs

J'ai le plaisir de vous faire parvenir le Profil Finances locales conçu par Ithéa. Construit à partir des derniers chiffres disponibles pour Voreppe, ce document vous permettra :

1. D'appuyer les décisions impactant les finances la commune sur des données lisibles et objectives, mise en perspective avec d'autres collectivités de même strate
2. De présenter et valoriser le budget de votre collectivité auprès de ses forces vives et de ses partenaires
3. De partager de façon lisible et pédagogiques les principaux chiffres à retenir en matière de finances, pour favoriser l'appropriation de ce sujet par le plus grand nombre

Il s'adresse à tous les acteurs de votre collectivité, et ce sans limitation d'usage. Je vous souhaite une excellente lecture !

Pauline Zeiger
pauline.zeiger@ithea-conseil.fr

SOMMAIRE

Dépenses de fonctionnement	06
Dépenses d'investissement	10
Recettes de fonctionnement	12
Potentiel fiscal	14
Autofinancement	16
Trésorerie	18
Dette	20
Finances du CCAS	22

INTRODUCTION AUX FINANCES LOCALES

Les six grands principes budgétaires d'une collectivité

Annualité

Le budget est voté pour 1 an.

Unité

Les recettes et les dépenses doivent être regroupées dans un seul document.

Spécialité

Il est interdit d'utiliser les crédits prévus pour une finalité différente.

Universalité

L'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses. Il est donc interdit d'affecter une recette à une dépense spécifique.

Sincérité

Il s'agit de ne pas surestimer ou sous-estimer des dépenses, ce qui aurait pour conséquence d'aggraver le déséquilibre budgétaire.

Équilibre

Les recettes ou les dépenses doivent s'équilibrer. Les sections de fonctionnement et d'investissement doivent chacune comporter autant de dépenses que de recettes.



Préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.

Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.



RECETTES

DÉPENSES

FONCTIONNEMENT

Impôts et taxes

Concours de l'Etat

Vente de biens et services

Autres

Frais de personnel

Achats et charges externes

Dépenses d'intervention

Autres

Excédent de fonctionnement
(épargne brute)

INVESTISSEMENT

Épargne de fonctionnement
(épargne brute)

Dotations et subventions
d'investissement

Autres

Emprunts

Remboursement d'emprunts

Dépenses d'équipement

Subventions et autres

COMMENT ÇA MARCHE ?

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Chacune de ces sections doit être votée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Fonctionnement

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la collectivité, soit les opérations qui reviennent chaque année.

Par exemple : entretien, personnel, intérêts des emprunts...

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses est utilisé en priorité pour rembourser la dette. Le surplus constitue l'épargne brute, qui permettra à la collectivité d'autofinancer ses investissements.

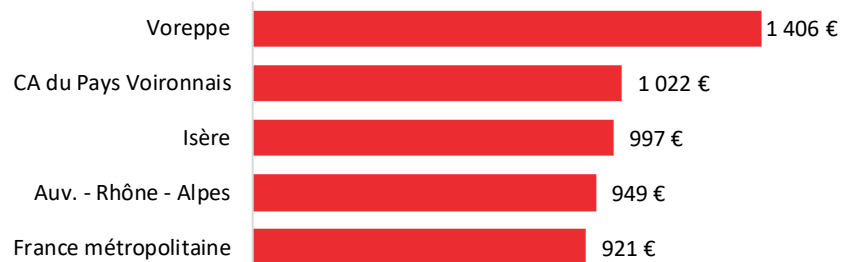
Investissement

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours, soit les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la collectivité.

Par exemple : remboursement des capitaux empruntés, acquisitions immobilières, travaux nouveaux...

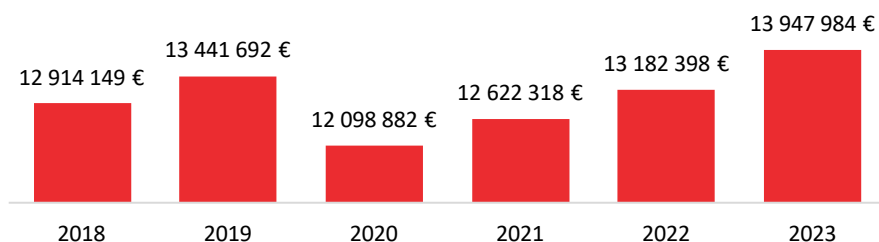
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1/2)

Dépenses de fonctionnement par habitant



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

Évolution des dépenses de fonctionnement



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023



13 947 984 €

Le total des dépenses de fonctionnement pour Voreppe



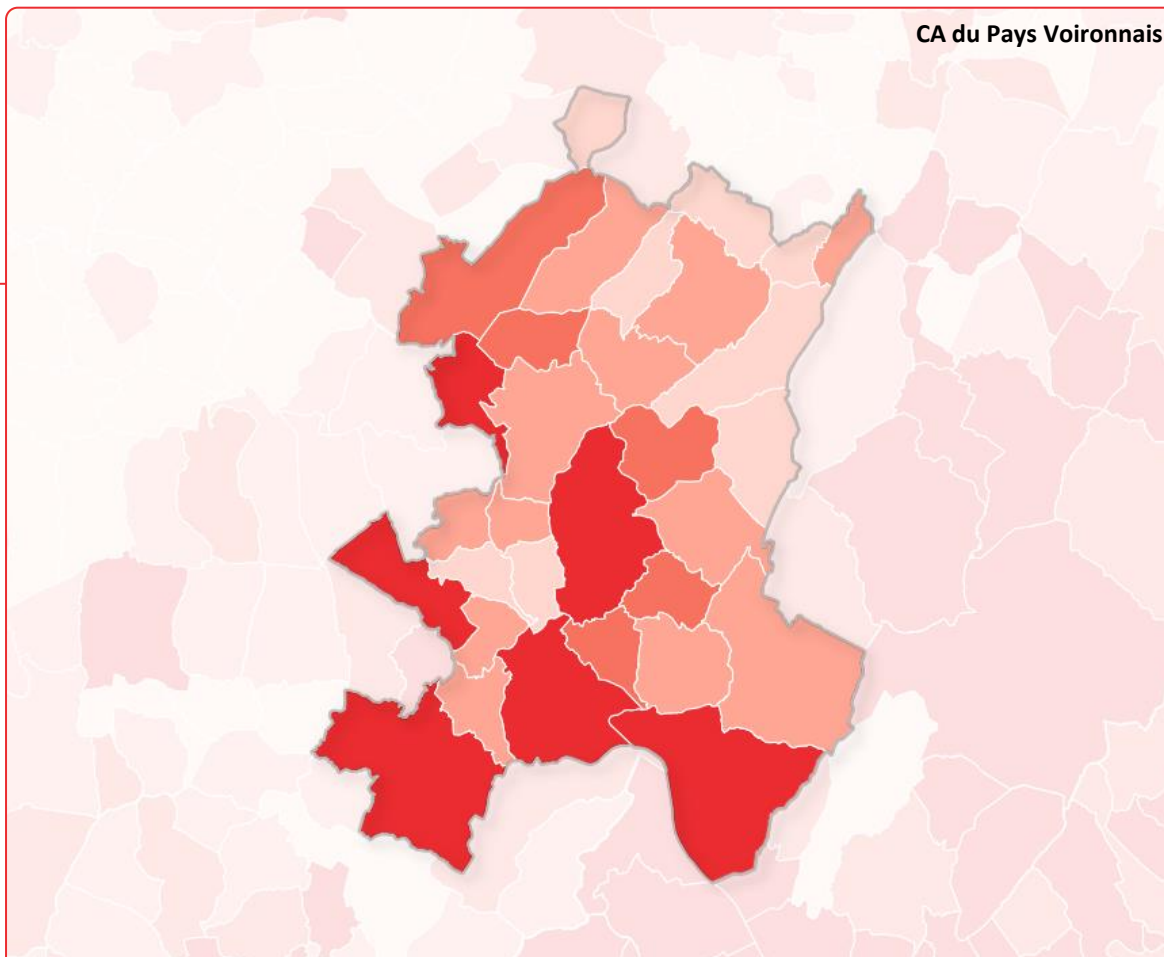
1 406 €

Le montant des dépenses de fonctionnement par habitant de la commune

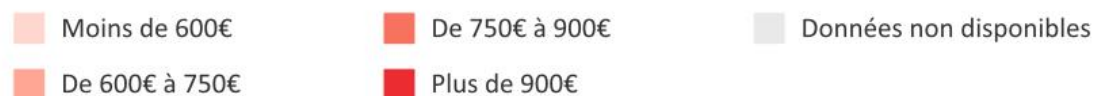
Un budget de fonctionnement dont le volume est plutôt élevé

- 1 406€ de dépenses de fonctionnement par habitant, soit un niveau supérieur aux territoires de comparaison
- Des charges de fonctionnement qui représentent 13 947 984€ pour Voreppe en 2023 contre 12 851 888€ en moyenne les 5 années précédentes

CA du Pays Voironnais



Dépenses de fonctionnement par habitant



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

A l'échelle de la CA du Pays Voironnais, le montant des dépenses de fonctionnement par habitant le plus élevé est enregistré pour Voreppe (1 406 €). Le plus faible est quant à lui enregistré pour Saint-Bueil (496 €).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale du budget correspondant à la section fonctionnement.

CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS

Les contingents et participations obligatoires (compte 655) comprennent : Police d'État, Aide sociale du département, Service d'incendie, contributions aux organismes de regroupement, contributions au C.N.F.P.T, indemnités de logement aux instituteurs et contributions au titre de la politique de l'habitat.



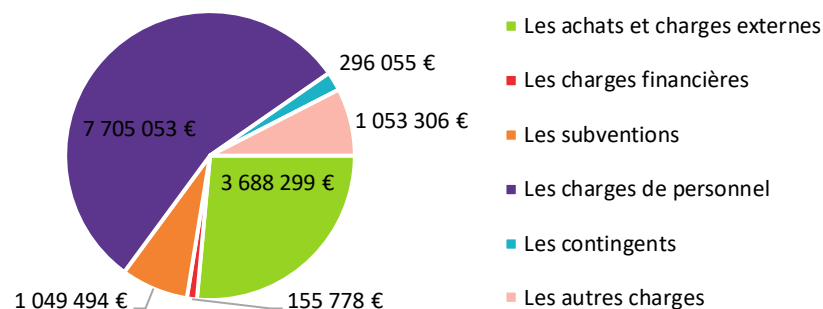
Initiative inspirante

L'expérimentation du budget vert à **Betton (35)**

À découvrir dans l'onglet « Bonnes pratiques » sur ithea-conseil.fr

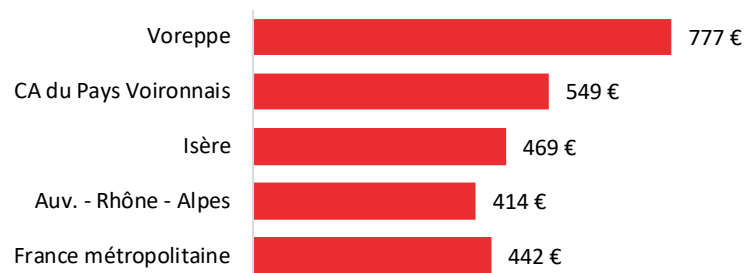
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2/2)

Dépenses de fonctionnement



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

Charges de personnel par habitant



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023



7 705 053 €

Le total des dépenses de personnel
enregistrées pour Voreppe



55%

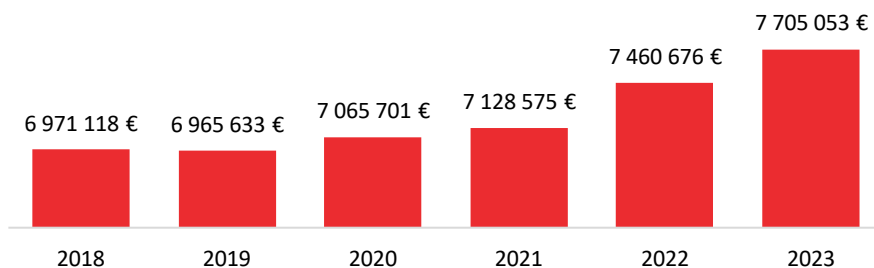
La part des dépenses de personnel
dans les dépenses de
fonctionnement

Les charges de personnel : premières dépenses de fonctionnement pour Voreppe

- Des charges de personnel qui représentent 7 705 053€, soit 55% du budget de fonctionnement de la commune
- Avec les charges de personnel, des subventions, charges financières et contingents qui représentent les charges structurelles de la collectivité (66% du budget)

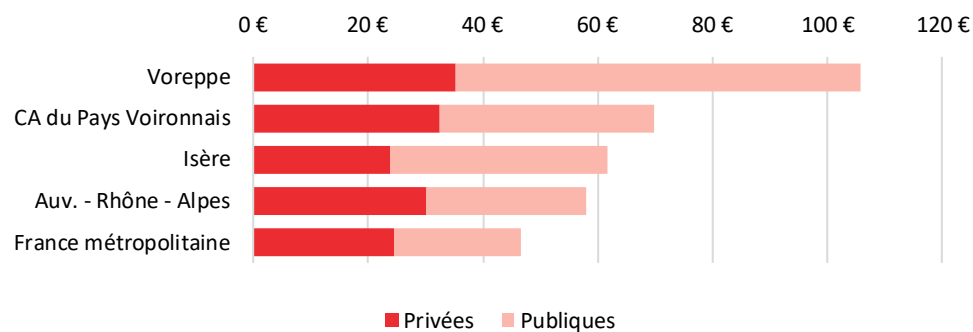


Évolution des charges de personnel



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

Subventions par habitant



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

DÉFINITIONS

Charges de personnel

Les charges de personnel (et frais assimilés) constituent les rémunérations des personnels titulaires et non titulaires, charges sociales, impôts, taxes et versements assimilés et prestations versées au personnel extérieur au service.

Charges financières

Les charges financières font référence à l'intérêt des emprunts et dettes (hors remboursement du capital).

Achats et charges externes

Les achats et charges externes regroupent diverses dépenses courantes de la collectivité (ex. études, relations publiques, alimentation, combustibles et carburants, transports, déplacements...)

BON À NOTER

Pour les communes de moins de 500 habitants et les EPCI, ces dépenses décroissent quand la population augmente (poids de frais fixes). Pour les communes de plus de 500 habitants, l'effet inverse se produit : les dépenses augmentent avec la taille (équipements/services plus développés mais aussi recettes fiscales plus élevées).

Initiative inspirante

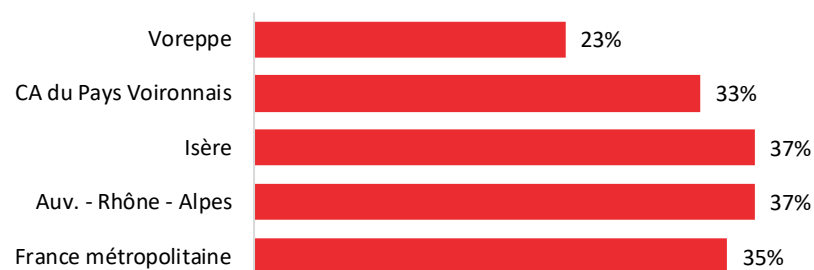


La datavisualisation du budget en **Gironde (33)**

À découvrir dans l'onglet « Bonnes pratiques » sur ithea-conseil.fr

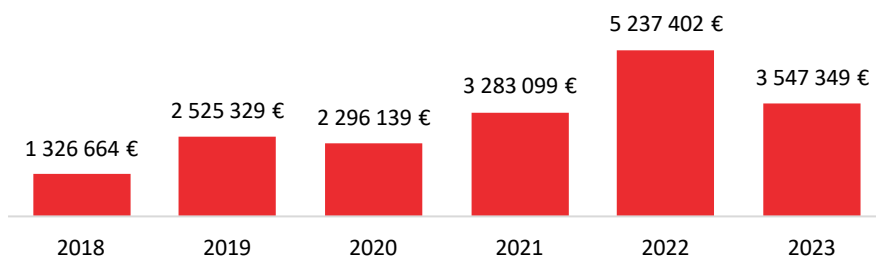
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement brutes / recettes de fonctionnement



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

Évolution des dépenses d'équipement



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023



3 547 349 €

Le total des dépenses d'équipement pour Voreppe, dont 0 € de subventions d'équipement



569 €

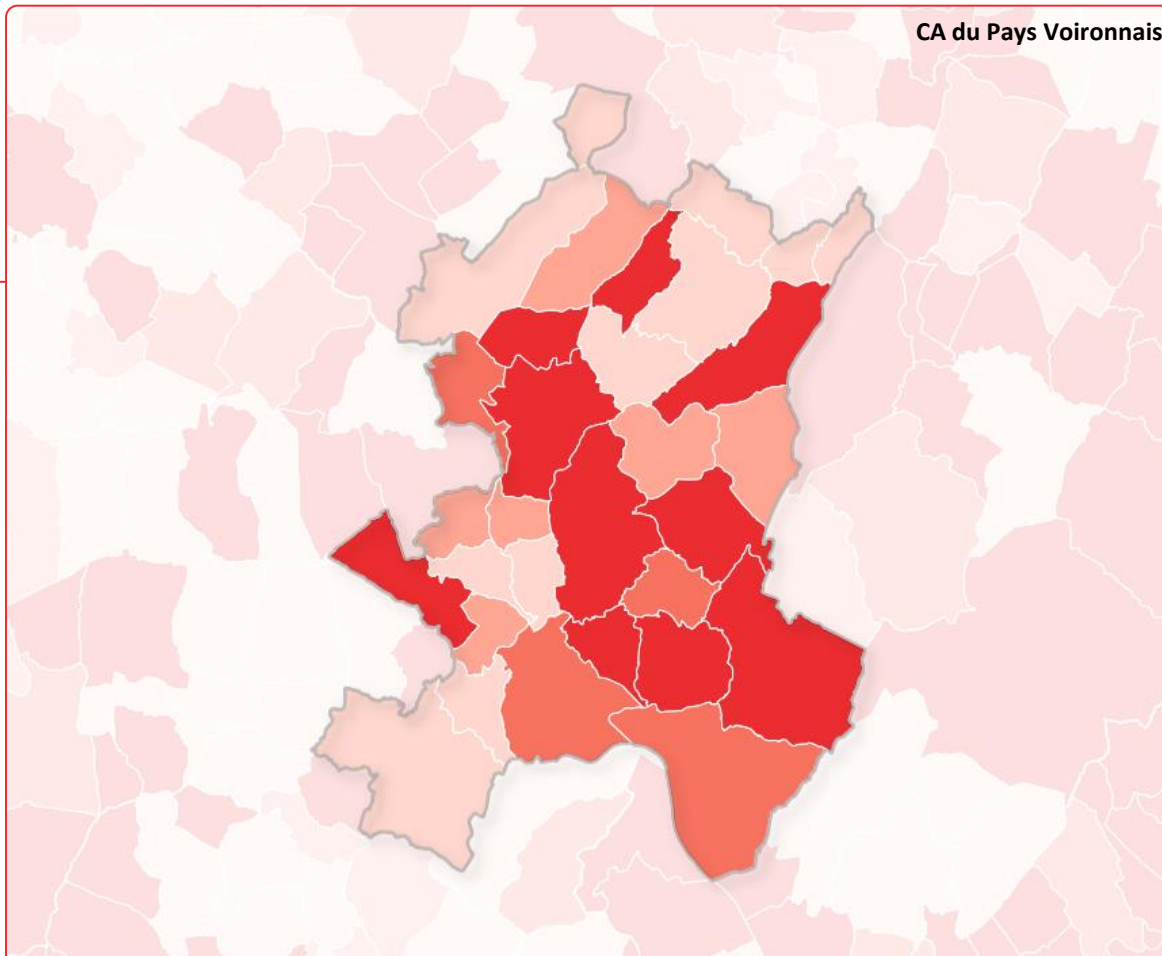
Le montant des dépenses d'investissement par habitant

Une part modérée du budget dédié aux investissements pour Voreppe

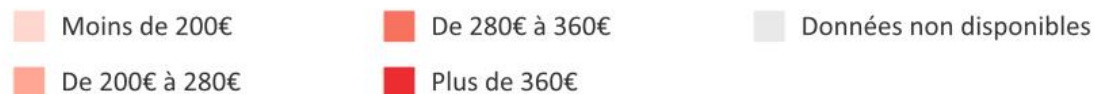
- Des dépenses d'équipement qui représentent 23% du budget de fonctionnement de la collectivité, soit un niveau inférieur aux territoires de comparaison
- Rapportées au nombre d'habitants, des dépenses d'investissements qui représentent 569€ pour Voreppe contre 523€ pour l'Isère ou encore 459 pour la France métropolitaine
- Des investissements qui représentent un total de 3 547 349€, soit 2 933 726€ en moyenne chaque année



CA du Pays Voironnais



Dépenses d'équipement par habitant



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

A l'échelle de la CA du Pays Voironnais, le montant des dépenses d'équipement par habitant le plus élevé est enregistré pour La Buisse (1 188 €). Le plus faible est quant à lui enregistré pour Massieu (24 €).

DÉFINITIONS

Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement font référence à l'achat de terrains, constructions (ex. stade, école...), l'aménagement de bâtiments, des travaux d'infrastructures...

Subventions d'équipement

Les subventions d'équipement sont des aides financières octroyées à un tiers pour financer un investissement. Elles se distinguent de la subvention d'exploitation, qui sert à financer le fonctionnement.

UN PEU DE TECHNIQUE

Les dépenses d'équipement brutes rapportées aux recettes réelles de fonctionnement est un ratio essentiel en analyse financière. Il permet de mettre en perspective les investissements de la collectivité par rapport aux moyens à sa disposition pour fonctionner.

Initiative inspirante

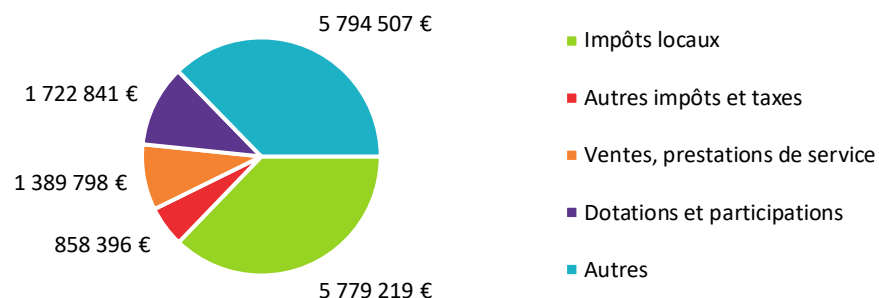


Investir dans la santé de ses habitants via une mutuelle communale à **Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)**

À découvrir dans l'onglet « Bonnes pratiques » sur ithea-conseil.fr

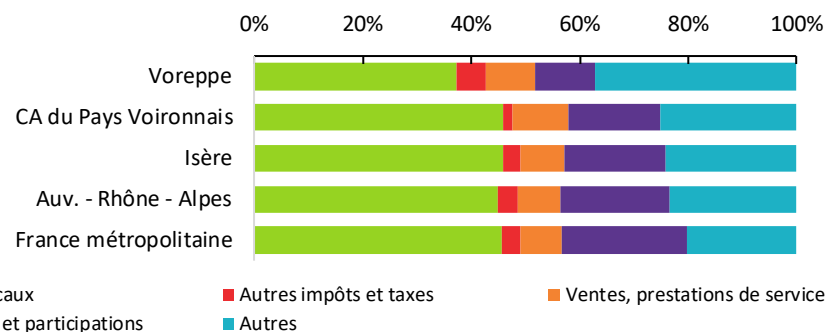
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement - €



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

Recettes de fonctionnement - %



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023



1 389 798 €

Le total des recettes liées aux ventes et prestations de service pour Voreppe



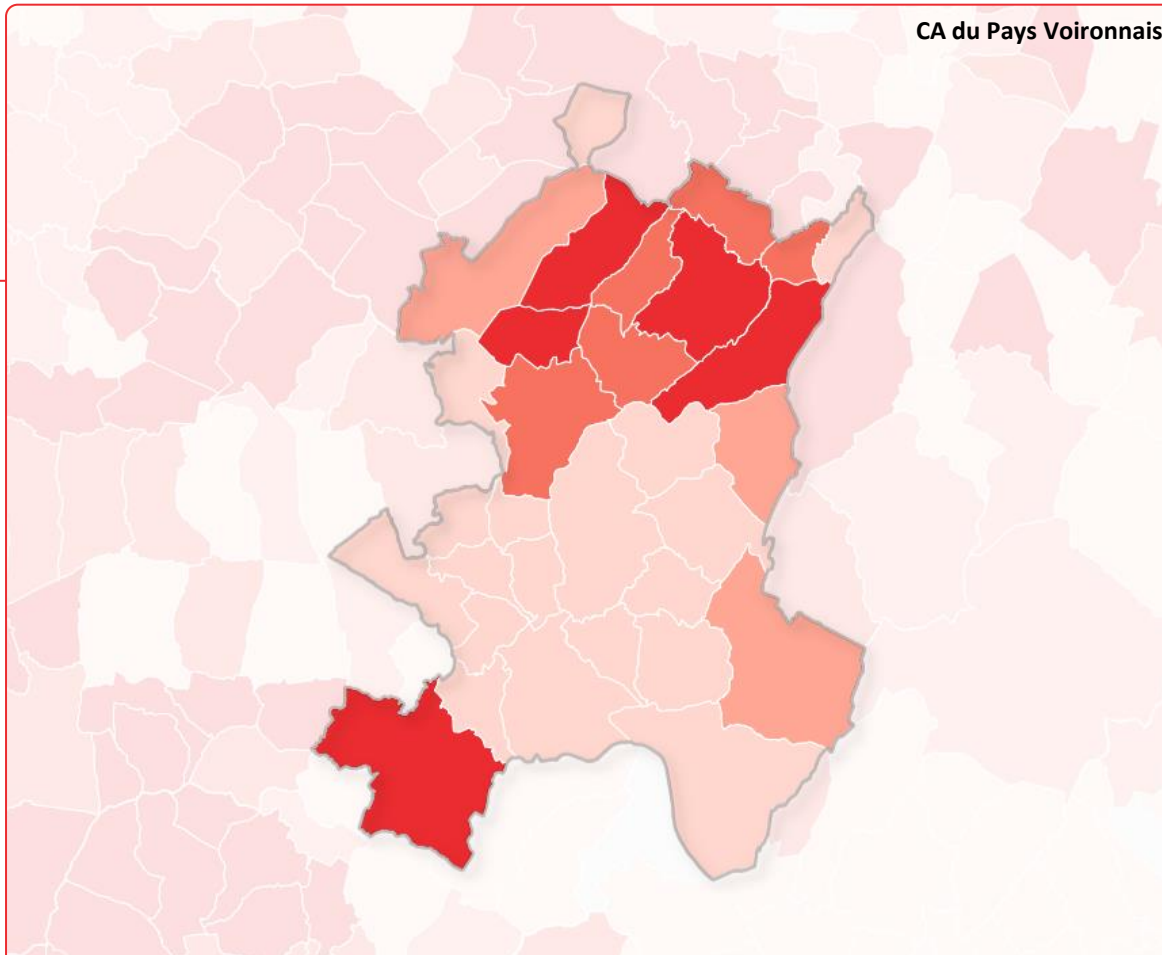
18 €

Le montant de la DGF par habitant de la commune

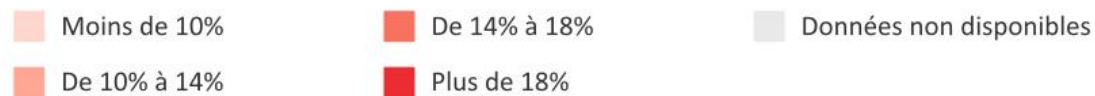
Impôts, ventes et prestations de service : des ressources propres qui sont dans la moyenne pour Voreppe

- Des impôts locaux qui représentent 5 779 219€, soit 37% des recettes du budget de fonctionnement
- Des ventes et prestations de service qui représentent 1 389 798€, soit 9% des recettes de fonctionnement
- Des dotations et participations qui représentent 1 722 841€, soit 11% des recettes de fonctionnement. Parmi ces dotations, une DGF par habitant de 18€ contre 87€ pour l'Isère ou encore 152€ pour la France métropolitaine

CA du Pays Voironnais



Part de la DGF dans les recettes de fonctionnement



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

A l'échelle de la CA du Pays Voironnais, la part de la DGF dans les recettes de fonctionnement la plus élevée est enregistrée pour Montferrat (28%). La plus faible est quant à elle enregistrée pour Voreppe (1%).

DÉFINITIONS

Impôts locaux

Les impôts locaux regroupent la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la contribution économique territoriale.

D'autres impôts et taxes existent parmi lesquels : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe de balayage, la taxe d'assainissement des eaux usées, la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations...

Dotations et participations

Les dotations sont les prélèvements opérés sur le budget de l'Etat et distribués aux collectivités territoriales.

Dotation globale de fonctionnement

La DGF est la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales, le montant de la DGF est fixé chaque année par la loi de finances. Elle est constituée d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation.

Initiative inspirante

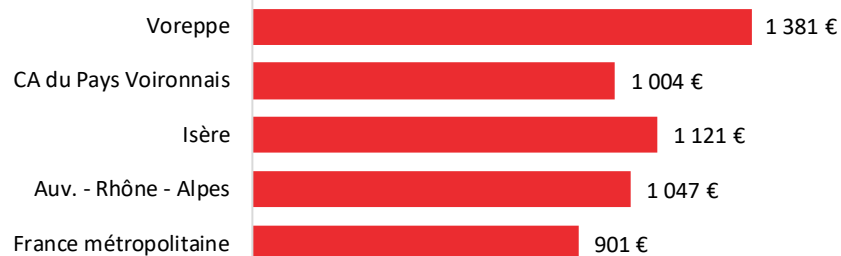


Le CCAS emploie des personnes en situation de handicap à **Yvetot (76)**

À découvrir dans l'onglet « Bonnes pratiques » sur ithea-conseil.fr

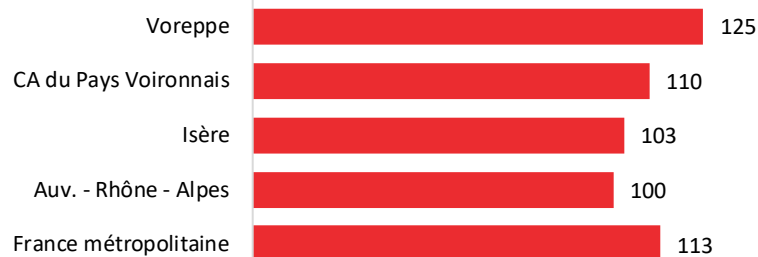
POTENTIEL FISCAL

Potentiel fiscal par habitant



Source : DGCL, 2023

Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal



Source : DGCL, 2023



33 828 €

Le revenu moyen par foyer fiscal
pour Voreppe



43%

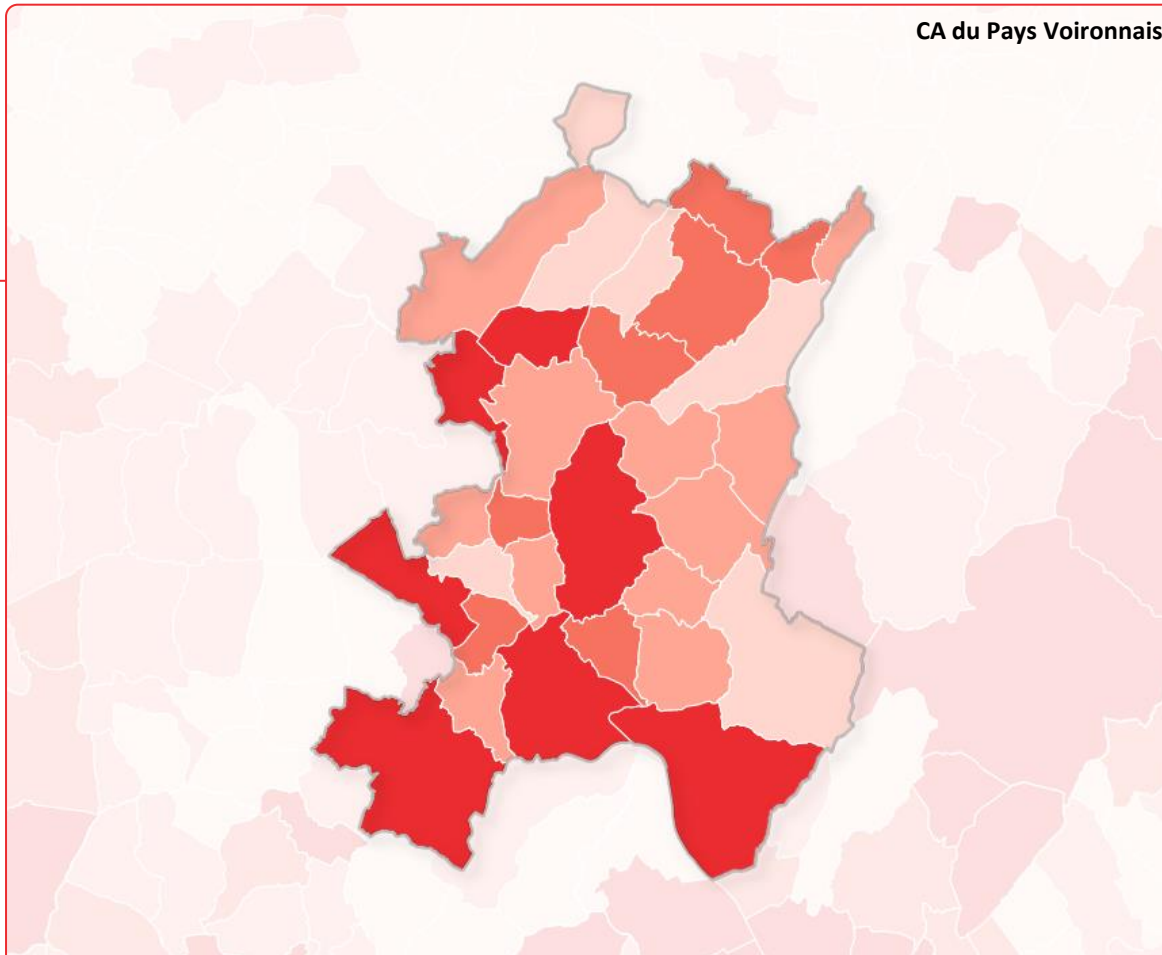
La part des impôts dans les
recettes de fonctionnement de la
commune

Un territoire dont la pression fiscale semble importante

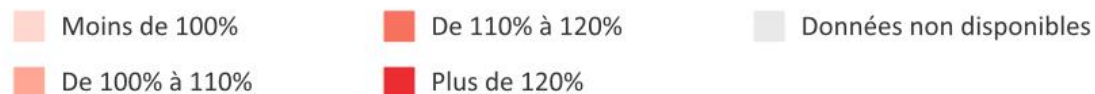
- Un potentiel fiscal par habitant de 1 381€ : un niveau au-dessus des territoires de comparaison, indiquant des ressources fiscales plus importante qu'ailleurs
- Un potentiel fiscal mobilisé à hauteur de 125% contre 103% pour l'Isère ou encore 113% pour la France métropolitaine
- Une fiscalité qui alimente 37% des recettes de fonctionnement, soit un niveau plus faible que pour les échelles de comparaison



CA du Pays Voironnais



Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal



Source : DGCL, 2023

A l'échelle de la CA du Pays Voironnais, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal le plus élevé est enregistré pour Rives (143). Le plus faible est quant à lui enregistré pour Charancieu (88).

DÉFINITIONS

Valeur locative

La valeur locative est le loyer théorique annuel que le bien serait susceptible de produire dans des conditions normales à une date de référence.

Potentiel fiscal

Le potentiel fiscal est un indicateur de richesse qui permet d'apprécier les ressources fiscales que peut mobiliser une collectivité par rapport à d'autres collectivités de même strate. S'appuyant aujourd'hui sur les quatre taxes directes locales (TH, TFPB, TFPNB, CFE), le potentiel fiscal devrait être revu dans les prochaines années, au vu notamment de la suppression de la taxe d'habitation.

UN PEU DE TECHNIQUE

Pour objectiver le niveau de pression fiscale exercé par une collectivité, on utilise le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal. Cet indicateur est égal au rapport entre les recettes des taxes directes et le potentiel fiscal. A titre d'exemple, avec des recettes de 1M d'euros, dans un territoire au potentiel fiscal de 2M d'euros, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal sera de 1M / 2M, soit 50%.

Initiative inspirante

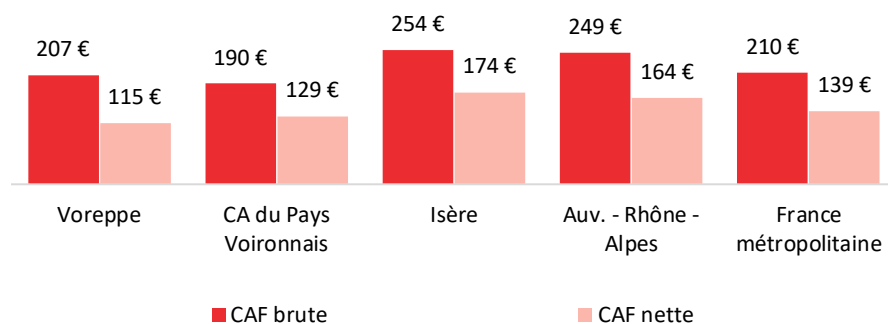


Intégration des ODD dans le pilotage budgétaire à **Strasbourg (67)**

À découvrir dans l'onglet « Bonnes pratiques » sur ithea-conseil.fr

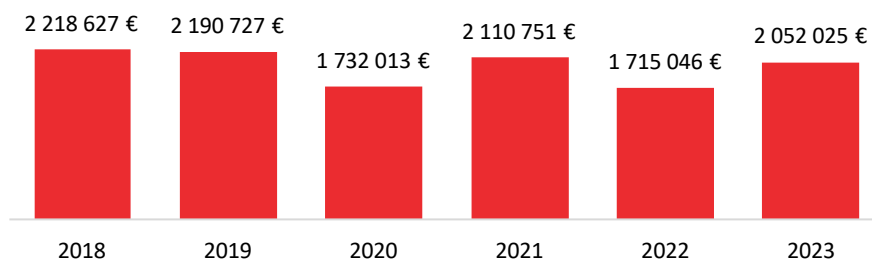
AUTOFINANCEMENT

Capacité d'autofinancement (CAF) par habitant – brute et nette



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

Évolution de la capacité d'autofinancement brute



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023



1 144 025 €

Le montant total de la CAF nette enregistré pour Voreppe



115 €

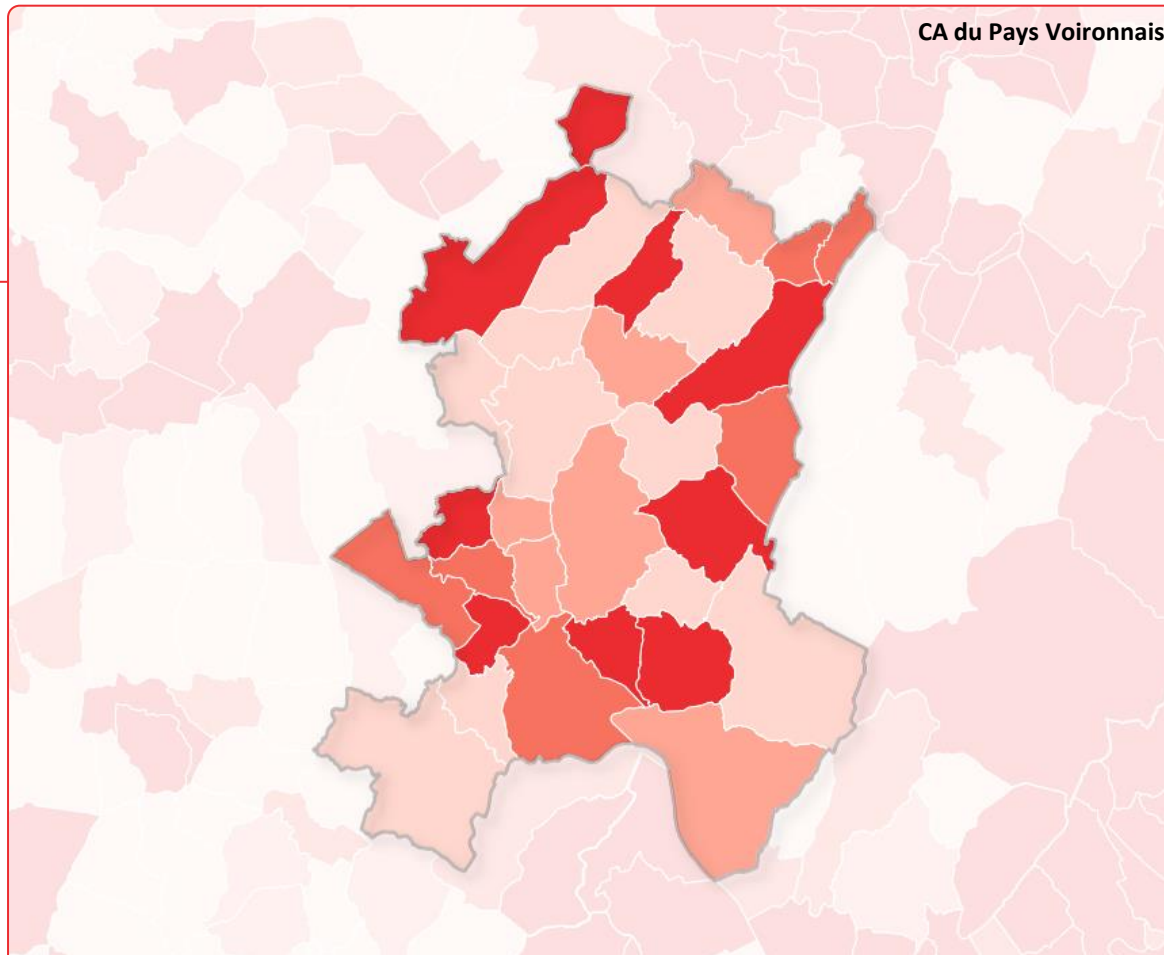
Le montant de la CAF nette par habitant de la commune

Des marges de manœuvre modérées pour autofinancer les investissements de la commune

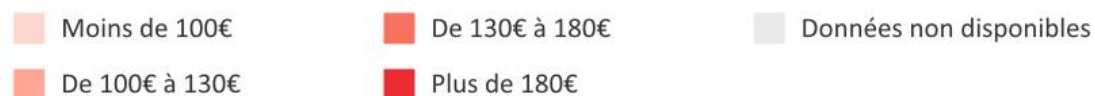
- Une capacité d'autofinancement brute de 2 052 025€ pour Voreppe contre 1 993 433€ en moyenne les 5 années précédentes
- Une capacité d'autofinancement nette de 115€ par habitant, soit un niveau similaire aux territoires de comparaison
- En découle une collectivité qui a des marges de manœuvres limitées pour investir à partir de ses fonds propres



CA du Pays Voironnais



Capacité d'autofinancement nette par habitant



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

A l'échelle de la CA du Pays Voironnais, le montant de la capacité d'autofinancement nette par habitant le plus élevé est enregistré pour Merlas (315 €). Le plus faible est quant à lui enregistré pour Saint-Nicolas-de-Macherin (12 €).

DÉFINITIONS

CAF brute

La CAF brute (ou épargne brute) est la capacité d'une collectivité à réaliser des investissements à partir de ses ressources propres. La CAF brute est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

CAF nette

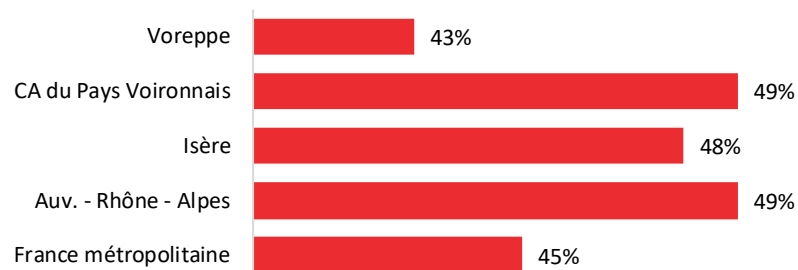
La CAF nette constitue l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Ainsi, le mode de calcul suivant peut être retenu : CAF brute = CAF nette + remboursement en capital des emprunts.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2021, sur les 67Mds€ de dépenses d'investissement réalisées par les collectivités territoriales, 59% ont été autofinancées*.

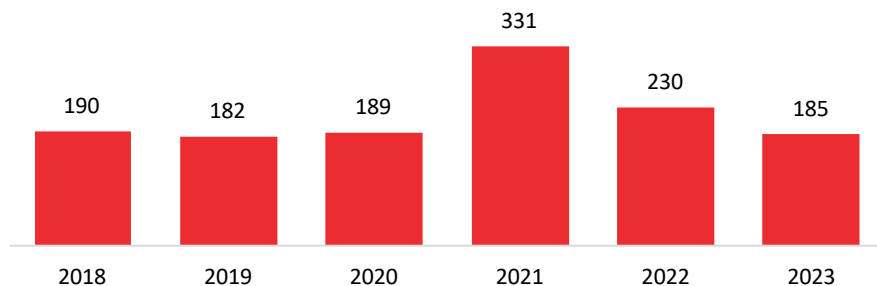
**Climat : comment les collectivités territoriales financent leurs investissements, I4CE, 2022*

Fonds de roulement rapporté aux recettes de fonctionnement



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

Jours de dépenses auxquels la collectivité peut faire face



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023



6 585 568 €

Le total du fonds de roulement de la commune



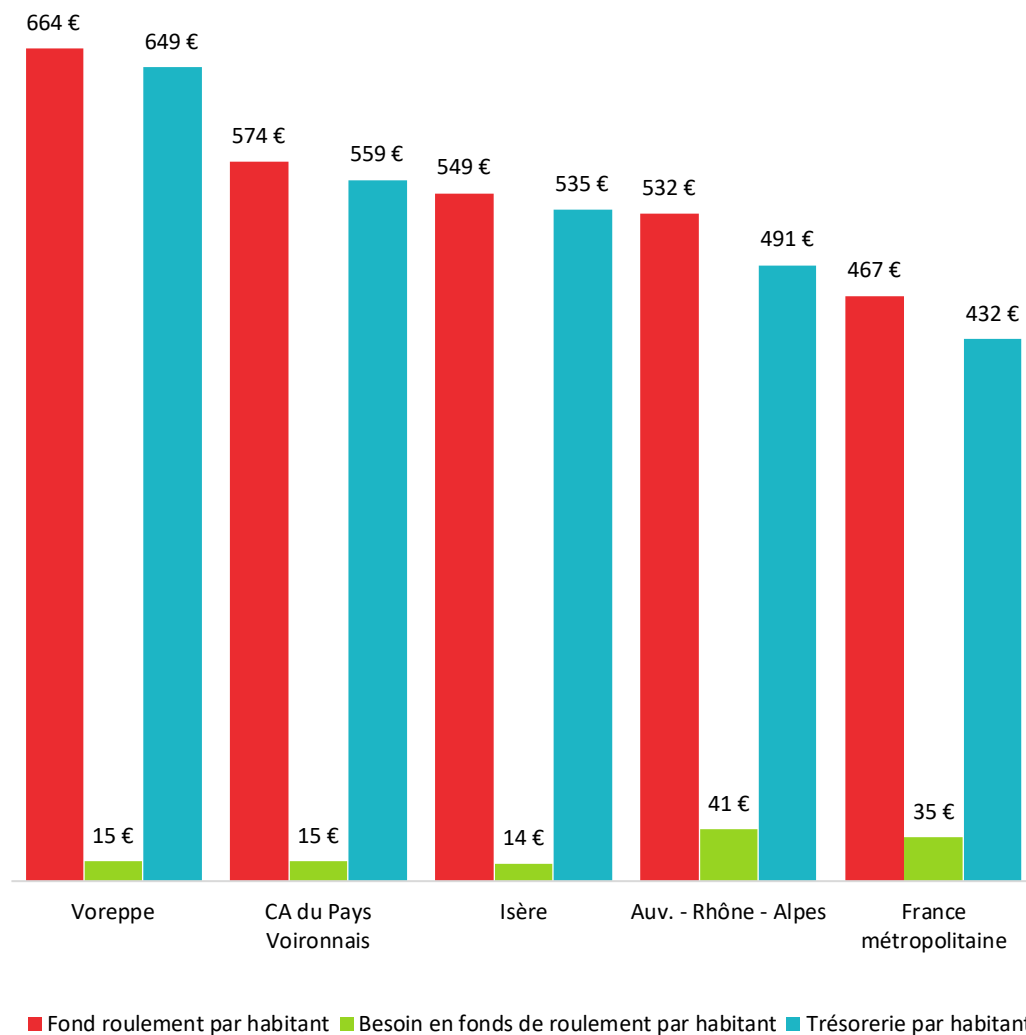
185

Le nombre de jours de dépenses auxquels la collectivité peut faire face

Une situation favorable en matière de trésorerie

- Un fonds de roulement de 6 585 568€, pour répondre à un besoin en fonds de roulement de 150 153€ pour Voreppe
- En découle une trésorerie de 6 435 416€
- Une collectivité qui peut ainsi faire face à 185 jours de dépenses contre 224 en moyenne les 5 années précédentes

Fonds de roulement, Besoin en fonds de roulement et Trésorerie par habitant



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

DÉFINITIONS

Fonds de roulement

Le fonds de roulement est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (dotations et réserves, subventions, emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).

Besoin en fonds de roulement (BFR)

Le besoin en fonds de roulement est la différence entre l'ensemble des créances et des stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...).

Trésorerie du bilan

La trésorerie du bilan est la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La trésorerie des collectivités territoriales dépend des strates de collectivités. Les communes affichent un plus grand stock de trésorerie nette (29,3Mds€) tandis que les départements (8,8Mds€) et les régions (1,6Md€) affichent des stocks plus faibles.

Initiative inspirante



Une turbine hydroélectrique source d'énergie à **Peyrus (26)**

À découvrir dans l'onglet « Bonnes pratiques » sur ithea-conseil.fr

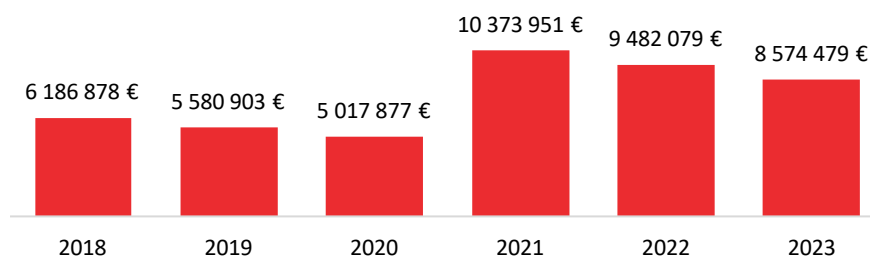
DETTE

Capacité de désendettement



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

Évolution de l'encours de la dette



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023



8 574 479 €

L'encours total de la dette, alors que les charges financières s'élèvent à € pour 2023



864 €

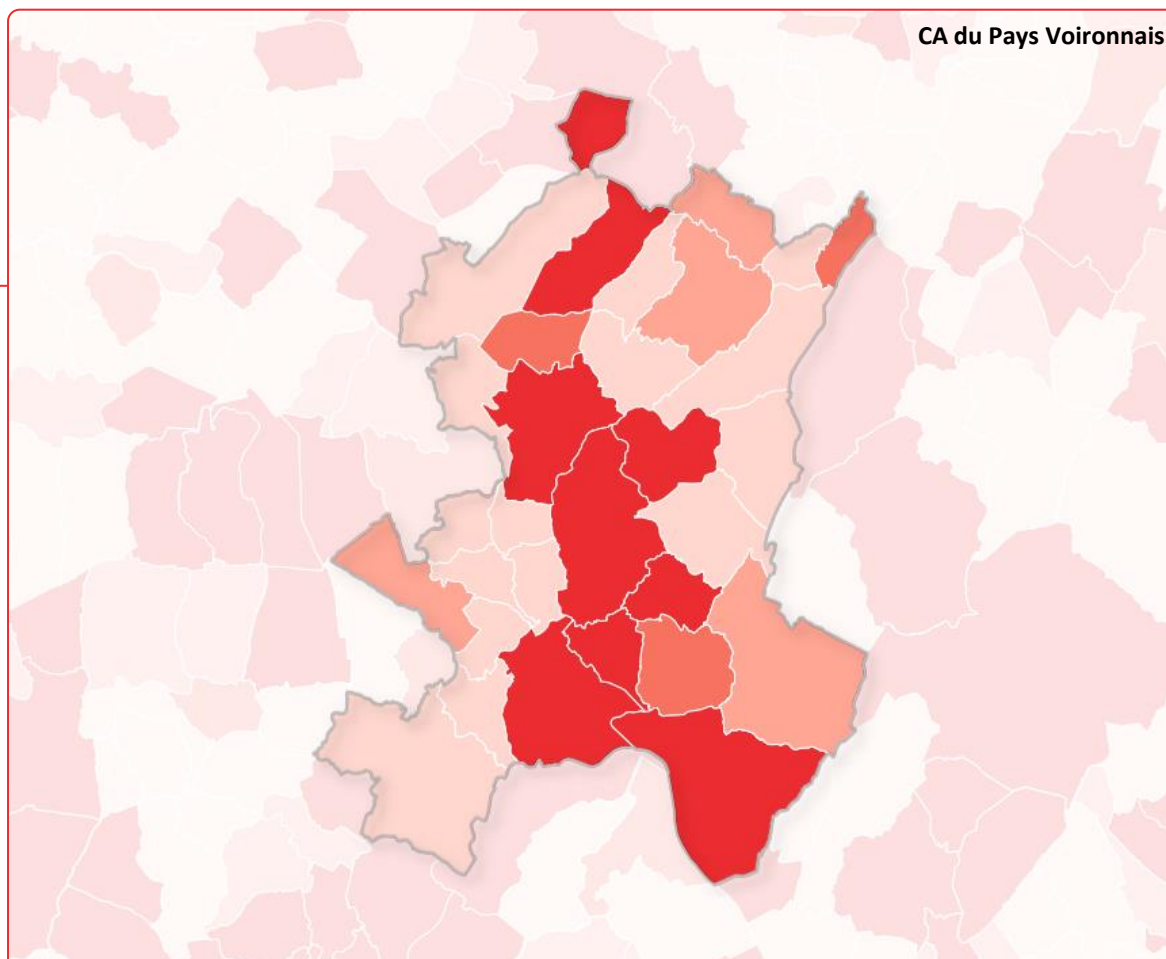
Le montant de la dette par habitant de la commune

Des niveaux d'endettement qui laissent supposer des investissements raisonnables et/ou des marges d'autofinancement notables ces dernières années

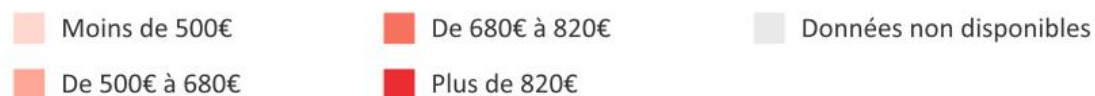
- Un encours de la dette (le capital) de 8 574 479€, soit 864€ par habitant
- Une charge de la dette (intérêts et frais de dossier) qui représente 155 778€ sur le dernier budget (cf. partie charges de fonctionnement)
- Une capacité de désendettement de 4,2 années, ce qui représente un niveau plutôt favorable pour la commune



CA du Pays Voironnais



Encours de la dette par habitant



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

A l'échelle de la CA du Pays Voironnais, le montant d'encours de la dette par habitant le plus élevé est enregistré pour Charancieu (2 870 €). Le plus faible est quant à lui enregistré pour Saint-Blaise-du-Buis (3 €).

DÉFINITIONS

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'épargne et l'encours de la dette de la collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années (théorique) nécessaire pour rembourser l'intégralité du capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

Encours de la dette

L'encours de la dette est le montant total restant dû au 31 décembre par la collectivité. L'encours de la dette ne doit pas être confondu avec l'annuité de la dette, composée du montant des intérêts payés et du capital remboursé sur l'année.

BON À NOTER

Le coût moyen de la dette est passé de 2,01% fin 2022 à 2,55% fin 2023. La hausse est fulgurante pour les emprunts à taux variable, qui représentent près du quart de la dette locale. Par ailleurs, on constate une augmentation spectaculaire du recours aux prêts de longue durée (25 ans et plus), avec 40% des contrats signés fin 2023, contre 22% fin 2022.

Source : Banque des territoires, 2023

Initiative inspirante

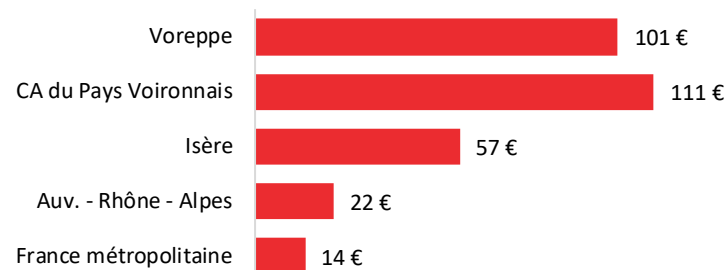


Le « camion solidaire » à **La Chevrolière (44)**

À découvrir dans l'onglet « Bonnes pratiques » sur ithea-conseil.fr

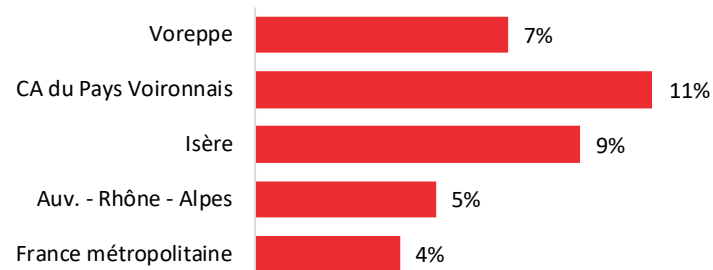
FINANCES DU CCAS

Dépenses de fonctionnement du CCAS – CIAS par habitant



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

Dépenses de fonctionnement rapporté aux dépenses totales



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023



985 607 €

Le total des dépenses de fonctionnement du CCAS, dont 669 724 € liées aux charges de personnel



101,00 €

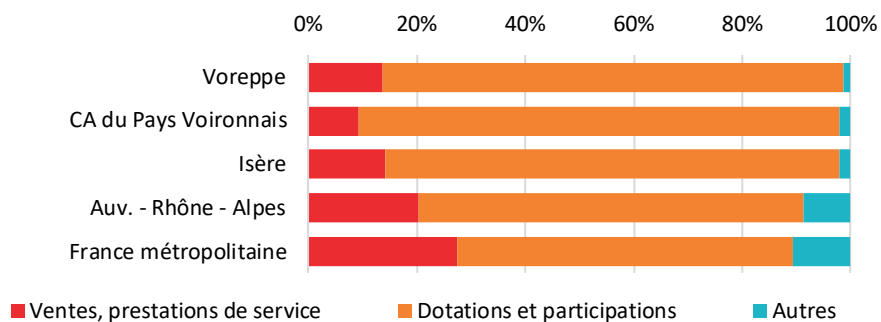
Les dépenses de fonctionnement par habitant du CCAS

Un CCAS qui représente un poids financier important pour Voreppe

- Des dépenses de fonctionnement du CCAS de 101€ par habitant (population insee), soit un niveau au dessus des territoires de comparaison
- Un budget de fonctionnement de 985 607€ pour le dernier exercice budgétaire, dont 669 724€ de charges de personnel
- Des aides délivrées par le CCAS de 0€, soit 0,00€ par habitant : un niveau assez modéré par rapport aux moyennes de comparaison

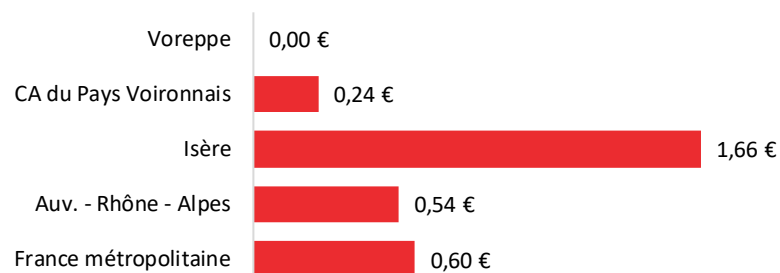


Recettes de fonctionnement



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

Aides délivrées par habitant



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

UN PEU DE TECHNIQUE

Les aides délivrées par habitant comprennent trois types de dépenses : Aides (compte 65134), Secours d'urgence (compte 65133) et Autres secours (compte 65138). Les modes de comptabilisation variant d'un CCAS/CIAS à l'autre, nous avons fait le choix de regrouper ces trois comptes.

Initiative inspirante

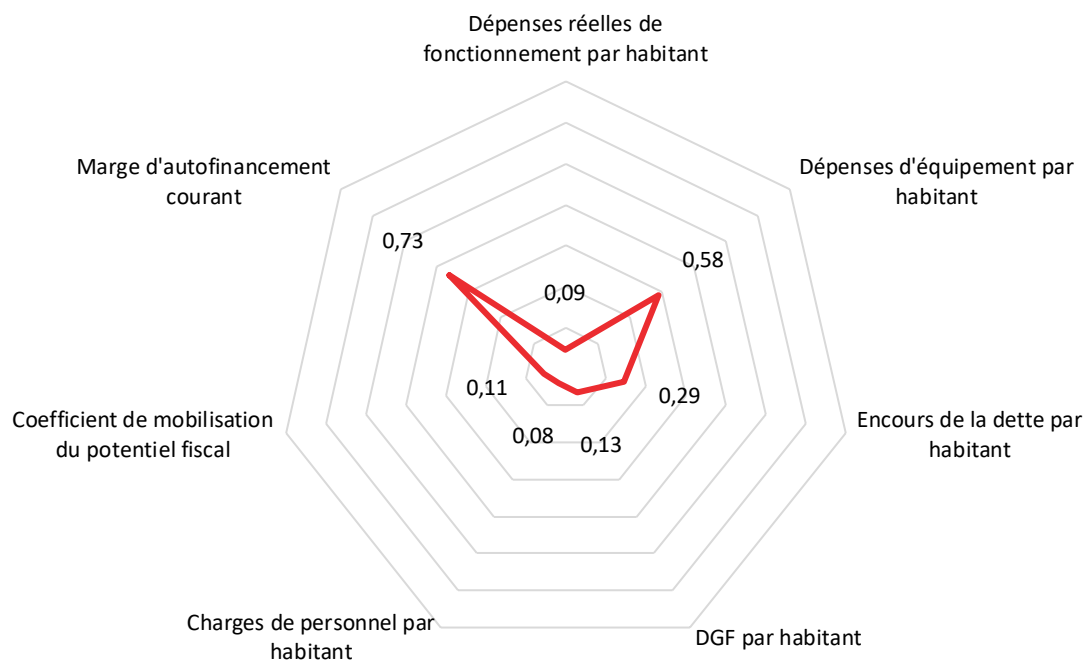


L'audit financier citoyen à Millau (12)

À découvrir dans l'onglet « Bonnes pratiques » sur ithea-conseil.fr

LA THÉMATIQUE EN BREF

Indice de performance financière



Sources : Balance comptables des collectivités, DGCL 2023



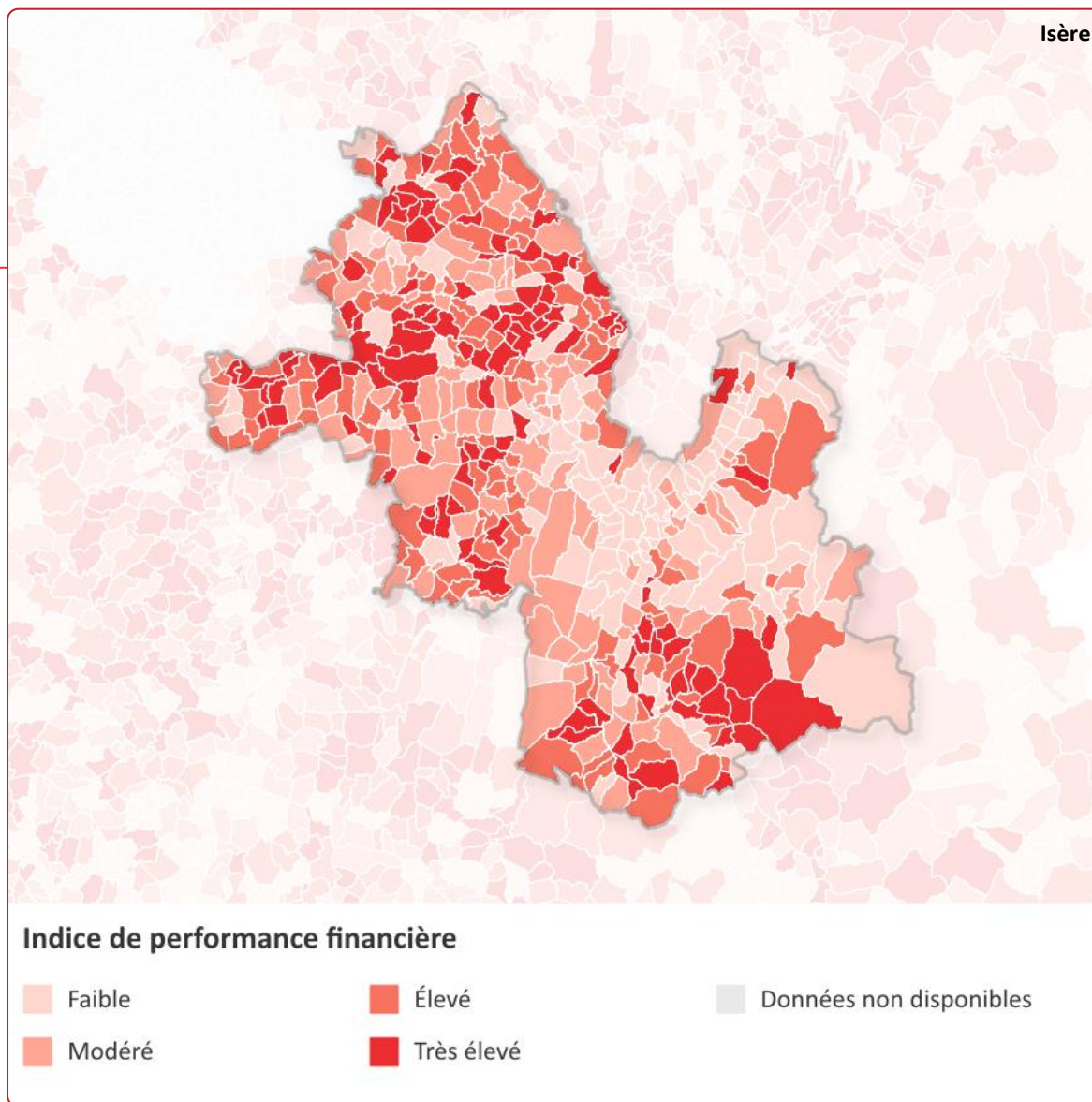
0,29

L'indice de performance financière
calculé pour Voreppe

Plus l'indice est élevé, et plus le niveau de performance financière est important.

Avec un indice de 0,29 pour Voreppe, 29% des communes du département enregistrent un indice inférieur, et donc un niveau de performance financière moins élevé.





La carte représente l'indice de performance financière à l'échelle départementale, avec un découpage au niveau des communes.

INDICATEURS MOBILISÉS

Dépenses réelles de fonctionnement par habitant

Source : Balance comptables des collectivités et DGCL 2023

Dépenses d'équipement par habitant

Source : Balance comptables des collectivités et DGCL 2023

Encours de la dette par habitant

Source : Balance comptables des collectivités et DGCL 2023

Dotation Globale de Fonctionnement par habitant

Source : Balance comptables des collectivités et DGCL 2023

Charges de personnel par habitant

Source : Balance comptables des collectivités et DGCL 2023

Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

Source : Balance comptables des collectivités et DGCL 2023

Marge d'autofinancement courant

Source : Balance comptables des collectivités 2023

MÉTHODOLOGIE

L'indice est calculé en 3 étapes :

- 1/ Calcul de 3 indicateurs clés pertinents pour la thématique
- 2/ Pour chaque indicateur, calcul du positionnement sur une échelle de 0 à 1 de la commune par rapport aux autres communes du département (méthode des déciles). Cette étape permet de disposer de 3 indices primaires.
- 3/ Moyenne des 3 indices primaires, qui nous permet de disposer d'un indice global

Les 3 indices primaires sont représentés sur le graphique de la page précédente. La carte ci-contre représente l'indice global.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

COMMENT EST CONSTRUIT LE PROFIL FINANCES ?

Le Profil Finances Locales s'appuie sur **deux sources de données principales** :

- Les Balances comptables des collectivités de 2019 à 2023, mises à disposition par le ministère de l'Economie et des Finances sur la plateforme data.gouv.fr
- Les données de la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCL), concernant en particulier la fiscalité locale.

D'autres sources sont mobilisées ponctuellement : INSEE, données DGFIP....

Les données présentées correspondent **aux dépenses et recettes réelles (en excluant donc les opérations d'ordre)** pour la plupart des indicateurs, extraites des comptes de gestion. **Les variations de stocks ne sont pas prises en compte.**

Les évolutions sont quant à elles issues des soldes débiteurs et des soldes créditeurs, à l'exception des indicateurs d'investissement. Il peut donc y avoir des différences, parfois nettes, entre les chiffres enregistrés par la collectivité et les chiffres du Profil Finances. Si cette situation se présente, n'hésitez pas à nous contacter, pour que nous ajustions les graphiques et clés de lecture.

POPULATION PRISE EN COMPTE

La population qui est prise en référence dans les indicateurs du Profil Finances est la population DGF. Le calcul des dotations s'appuie sur la population DGF. Celle-ci est calculée en prenant en compte 3 éléments :

- La population INSEE de la collectivité
- Le nombre de résidences secondaires sur le territoire
- Le nombre de places de caravanes présentes sur le territoire

A des fins de comparaisons, Voreppe est mis en perspective avec la strate suivante : <xSTRATE>.

INDEX DES INDICATEURS

Le présent index reprend les modes de calcul des différents indicateurs issus de la balance comptable des collectivités.

Charges de fonctionnement

Achats et charges externes : débit net des comptes 60, 61 et 62 (sauf 621).

Charges financières : débit net du compte 66.

Charges de fonctionnement : débit net des comptes de la classe 6 (y compris 609, 619, 629, 6419, 6459, 6479)

Charges réelles de fonctionnement : débit net des comptes de classe 6 – (sauf 6741, 675, 676, 68)

Contingents : débit net du compte 655

Charges de personnel : débit net des comptes 621, 631, 633 et 64.

Subventions versées (=dépenses d'intervention) : débit net du compte 657

Subventions de fonctionnement aux organismes publics : débit net du compte 6573

Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé : débit net du compte 6574



Recettes de fonctionnement

Total des recettes de fonctionnement : crédit net des comptes de la classe 7 (y compris 70389, 739 et 7419)

Recettes de fonctionnement réelles : crédit net des comptes de classe 7 (sauf 775, 776, 777, 78)

Impôts locaux : crédit net du compte 731, 7323 - débit net des comptes 739117, 73923

Autres impôts et taxes : crédit net du compte 73 (sauf 731, 732 et 739).

Ventes, prestations de services : crédit net du compte 70

Dotations et participations : crédit net du compte 74

DGF : crédit net du compte 741.

Dépenses d'investissement

Total des emplois d'investissement : débit des comptes de classe 1 (sauf 11 et 12), 2 et des comptes 39, 481, 49 et 59

Dépenses d'équipement : débit des comptes 20, 21 et 23 - Crédits des comptes 237 et 238

Remboursement d'emprunts et dettes assimilées : débit des comptes 163, 164 (sauf 16449 et 1645), 1671, 1672, 1675, 1678 et 1681

Charges à répartir : débit du compte 481

Immobilisations affectées, concédées : débit des comptes 18, 22 et 24

Subventions d'équipement versées : débit du compte 204

Ressources d'investissement

Total des ressources d'investissement : crédit des comptes 102 (sauf 1027, 10229), 13 (sauf 139), 231, 232, 26 (sauf 269), 27 (sauf 279), 454, 456, 457, 458 + crédit net du compte 775 + crédit du compte 16 (sauf 16449, 166, 1688, 169)

Emprunts bancaires et dettes assimilées : crédit des comptes 163, 164 (sauf 16449 et 1645), 1671, 1672, 1675, 1678 et 1681

Subventions reçues : crédit des comptes 13

FCTVA : crédit des comptes 10222

Autofinancement

Capacité d'autofinancement (CAF) brute : crédit net des comptes de la classe 7 - débit net des comptes de la classe 6 + débit net des comptes 675, 676 et 68 - crédit net des comptes 775, 776, 777 et 78.

Capacité d'autofinancement nette : CAF brute - Débits des comptes 163, 164 (sauf 16449 et 1645), 1671, 1672, 1675, 1678, 1681 et 1682

Dettes

Encours total de la dette au 31/12 : solde créditeur du compte 16 (sauf 166, 1688 et 169)

Coût de la dette : solde créditeur des comptes 166, 1688 et 169

Remboursement en capital pour l'année : débit net du compte 163, 164 (sauf 16449 et 1645), 1671, 1672, 1675, 1678, 1681 et 1682

Trésorerie

Fonds de roulement : soldes débiteurs - soldes créditeurs des comptes des classes 3, 4 et 5 (sauf 39, 454, 456, 457, 458, 481, 49, 59) - solde créditeurs des comptes 1688, 269 et 279

Besoin en fonds de roulement : soldes débiteurs – soldes créditeurs des comptes de classe 4



Ithéa Conseil SAS

21 rue du Faubourg Saint-Antoine 75011 Paris
communication@ithea-conseil.fr
www.ithea-conseil.fr